



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
 EN EXERCICE : 11
 PRESENTS : 8
 VOTANTS : 10
 POUR : 10
 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°04-19052025-04 : Location d'un petit train touristique pour les saisons estivales 2025 à 2031 - Attribution du marché

Par délibération du 4 avril 2025, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour la location d'un petit train touristique pour les saisons estivales 2025 à 2031, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert prévue par les dispositions des articles R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 avril 2025 au JOUE, BOAMP et aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné. La date de remise des offres était fixée au 12 mai 2025 à 12h00.

1 seule offre a été remise dans les délais : SARL SFAPA.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

La Commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2025 à 17h30, a décidé d'attribuer le marché relatif à la location d'un petit train touristique pour les saisons estivales 2025 à 2031 à la société SARL SFAPA, 37 rue de Bonnières – 78270 LA VILLENEUVE EN CHEVRIE pour un montant total estimatif de 347 200.00 € HT.

Le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres ainsi que le rapport d'analyse des offres sont joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Confirme la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer le marché relatif à la location d'un petit train touristique pour les saisons estivales 2025 à 2031 à la SARL SFAPA, 37 rue de Bonnières – 78207 LA VILLENEUVE EN CHEVRIE pour un montant total estimatif de 347 200.00€ HT;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 613 des budgets communaux 2025 à 2031 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Certifié exécutoire.
 Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

